

Rapport N° 227

Rapport intermédiaire

Etat d'avancement du préavis N° 199/2011

« Optimisation énergétique des bâtiments communaux »

Nyon, le 22 octobre 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le rapport municipal N° 227 s'est réunie le mardi 15 septembre. Elle était formée de Mmes Angeli Aline, Vuille Caroline, MM. Colomb Jacky (en remplacement de M. Allamand Victor) , Miéville Laurent, Monge Olivier, Tawil Joël, Weaver Mark et Schwerzmann Danièle, présidente et rapporteuse.

La Municipalité était représentée par M. Uldry Claude, accompagné de MM. Troesch, chef de service Architecture et Bâtiments et Baudraz, ingénieur CVSE .

La Commission les remercie pour leurs explications et la présentation faite de l'état d'avancement du préavis N° 199/2011 « Optimisation énergétique des bâtiments communaux ».

Introduction

Ce rapport N° 227 fait suite au rapport intermédiaire N° 169/2014, accepté par le Conseil communal le 10 novembre 2014.

Tout ce qui concerne les données chiffrées, l'avancement et des exemples d'actions réalisées figurent dans le rapport municipal N° 227.

En mai 2013, les services communaux ont opté pour le recrutement d'un ingénieur CVSE en la personne de M. D. Baudraz. Dès lors, la phase de lancement du programme d'optimisation a démarré.

Au 31 / 12 / 2014, il a été dépensé CHF 72 570.- pour les travaux d'optimisation budgétés à CHF 800 000.-. Le solde est donc de CHF 727 430.-

Le matériel budgété à CHF 50 000.- présente un solde de CHF 19 239.-

Les actions d'optimisation ont principalement consisté en des améliorations de la régulation des installations techniques. Le matériel est constitué pour les deux tiers du montant disponible en un parc d'instruments professionnels de mesures et d'analyse.

Réalisations

En collaboration avec les S.I. et l'Office EDD (énergie et développement durable), les interventions de l'ingénieur communal, M. Baudraz, se sont portées sur les chaufferies, les caves, la tuyauterie. Après identification in situ du plan énergétique, il s'agit de mettre en œuvre la régulation : à titre

d'exemple, on peut citer les écoles, pour lesquelles le chauffage est coupé durant les vacances et les week-ends.

Cette optimisation énergétique touche une soixantaine de bâtiments. Pour ce faire, il est important de sensibiliser et d'agir avec les concierges des différents lieux, de les impliquer dans cette démarche afin de la rendre pérenne. Des cours de formation/recyclage ont été mis sur pied. Le cahier des charges est modifié en conséquence.

Projets futurs ou en phase de réalisation

La Commission a été rendue attentive au fait que les architectes ne peuvent se substituer au rôle de l'ingénieur CVSE dans les nouveaux bâtiments : complexité des énergies renouvelables, nouvelles technologies...

Son regard critique permet d'évaluer les propositions des mandataires externes et d'éviter des dépenses non justifiables pour la ville.

A ce jour...

M. Baudraz, enthousiaste et consciencieux, relève les difficultés qu'il rencontre à vouloir appliquer à la lettre ce préavis complexe:

- chiffrage des économies
- énorme travail pour déceler puis mettre en œuvre l'optimisation, le développement durable, l'économie d'énergie en **quantité** d'énergie dépensée
- la rentabilité est un frein à la dépense, mais pas à l'économie

Conclusion

La Commission, unanime, salue le travail réalisé jusqu'à ce jour par l'ingénieur CVSE . Elle reconnaît que son rôle dépasse largement les prévisions du programme d'optimisation énoncé dans le rapport 169/2014.

Une majorité de commissaires émet le vœu, qu'à l'instar d'initiatives récentes proposées à Zurich, la problématique de la réduction des émissions de CO2 soit intégrée comme réflexion dans ledit programme.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport N° 227 concernant l'état d'avancement du Préavis N° 199/2011,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accepter le rapport N° 227 concernant l'état d'avancement du préavis N° 199/2011 « Optimisation énergétique des bâtiments communaux ».

La Commission : Mmes Angeli Aline, Vuille Caroline, Schwerzmann Danièle , présidente et rapporteuse, MM. Colomb Jacky, Miéville Laurent, Monge Olivier, Tawil Joël, Weaver Mark